

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2023-145**

L'an deux mille vingt trois, le 18 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 5 décembre 2023

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 20
 votants : 28

OBJET :

Relais Petite Enfance
 Projet de fonctionnement
 2024-2027

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, François BOISSERIE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Philippe SUDRAT, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre ROUX, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Francis CUBERTAFON, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA, conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Jacques BLONDY, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Laurent GORYL, Mme Céline BOYARD, Mme Sandrine FUSADE, Mme Evelyne MACHANE, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN.

Pierre MILLET-LACOMBE donne pouvoir à Marie Madeleine LORIN
 Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
 Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
 Sandrine FUSADE donne pouvoir à Stéphanie TOESCA
 Evelyne MACHANE donne pouvoir à Annick HUCHET
 Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
 Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Patrick DARY
 Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT

SECRETAIRE : Francis CUBERTAFON

Rapporteur : F. BOISSERIE

Considérant que depuis 2005, la Communauté de Communes est gestionnaire du RPE, dont la CAF aide au financement par le biais de la prestation de services ;

Considérant que le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance définit pour 4 ans les axes de travail et les principaux projets envisagés ;

Considérant que pour la période 2024-2027, il est proposé de bâtir un projet de fonctionnement autour des objectifs suivants :

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire ;
- Valoriser l'offre de service de monenfant.fr
- Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels
- Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur
- Informer les professionnels sur le métier (à domicile, en MAM)
- Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr
- Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels
- Organiser des ateliers d'éveil

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- Accompagner le parcours de formation des professionnels ; organisation de formations continues par le RPE
- Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels
- Promouvoir le métier d'assistant maternel (mission renforcée)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve** la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

Le secrétaire



F. CUBERTAFON

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



P. DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.